

Givrand, le 29 septembre 2015

# Signature du Contrat Régional de Bassin Versant Vie et Jaunay



① Communiqué de presse .....	p.2
② En savoir plus : le fonctionnement du Contrat régional de Bassin Versant .....	p.3
③ Caractéristiques du CRBV .....	p.4
④ Annexe 1 : périmètre géographique du Bassin versant .....	p.5
⑤ Annexe 2 : Tableau financier des actions .....	p.6

## CONTACT PRESSE

Gwenola Cariou Huet : [gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr](mailto:gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr) / 02 28 20 60 65 / 06 82 80 18 92



Le 29 septembre 2015

## Communiqué de presse

### Signature du Contrat Régional de Bassin Versant Vie et Jaunay

La Région poursuit la mise en place d'une politique de gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants avec, pour outils, d'une part, le soutien régional à l'élaboration des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et d'autre part, la mise en œuvre de leurs programmes d'actions en finançant des Contrats Régionaux de Bassin Versant (CRBV). *« Cette signature de CRBV, constitue un pas de plus dans la politique de la Région visant à protéger la qualité des eaux et des zones humides. Par ce biais, c'est bien l'objectif du bon état écologique des eaux que nous avons en ligne de mire »* explique Jean-Pierre Le Scornet, vice-président de la Région des Pays de la Loire en charge de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Sophie Bringuy, vice-présidente de la Région des Pays de la Loire en charge de l'environnement, Jean-Claude Merceron, Président de la Commission Locale de l'Eau Vie et Jaunay et Hervé Bessonnet, Président du Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, signent aujourd'hui le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) Vie et Jaunay pour la période 2015-2017. *« Affirmation d'une politique régionale de reconquête de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant, ce contrat constitue le prolongement des efforts engagés par la Région des Pays de la Loire dans l'élaboration et la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) »*, précise Sophie Bringuy.

Approuvé par la commission permanente des Pays de la Loire du 28 septembre 2015, ce contrat est le 2ème sur le territoire, après un 1<sup>er</sup> CRBV signé pour la période 2011-2013 et pour lequel le territoire a bénéficié d'une dotation régionale de 780 000 €. Ce financement a permis la réalisation de 110 opérations portant à la fois sur la restauration de milieux aquatiques, la préservation de la ressource en eau avec des opérations d'économie d'eau et la mise en place de démarches alternatives à l'utilisation des pesticides.

#### Une aide régionale de 1 006 822 € pour le bassin versant Vie et Jaunay.

Le contrat signé avec la Région sur le bassin versant Vie et Jaunay permettra la réalisation de 4 M€ de travaux pour 34 actions à réaliser par 16 maîtres d'ouvrages. Le CRBV est très majoritairement constitué d'actions visant la restauration des milieux aquatiques (60 % de la dotation du CRBV). Ces actions sont en liens étroits avec la restauration de la continuité écologique avec des travaux sur les ouvrages de franchissement et la restauration du lit mineur par diversification des habitats : sur des cours d'eau, du lit majeur (restauration de frayères) et sur des zones de marais.

Par ailleurs, plus de 100 000 € de subventions régionales seront engagées pour des opérations de gestion intégrée des flux sur le bassin versant avec la restauration, la protection ou la création de mares, zones tampons ou de maillage bocager. Ces aménagements ont à la fois un rôle sur le ruissellement mais également sur la qualité de l'eau et la préservation de la biodiversité. Ils sont complémentaires aux mesures agroenvironnementales climatiques qui pourront être mises en œuvre sur ce territoire.

#### Le CRBV, un outil au service d'une politique régionale volontariste en matière d'eau

C'est en constatant la qualité insuffisante des eaux et des milieux aquatiques que la Région des Pays de la Loire qui n'a pas de compétence réglementaire sur l'eau, a choisi de s'engager dès 2005, dans une politique ambitieuse et volontaire de reconquête de la ressource en eau en travaillant à l'échelle des bassins versants.

La Région finance l'élaboration avec les acteurs locaux des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Elle est couverte dans sa quasi-totalité (plus de 95 %) par 21 SAGE. 15 sont actuellement approuvés fixant ainsi des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection qualitative et quantitative de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant. Pour ces territoires ayant des SAGE approuvés, la Région a développé un outil financier pour réaliser les travaux nécessaires à la préservation de la ressource en eau : les Contrats Régionaux de Bassins Versants (CRBV), d'une durée de 3 ans.

Ce dispositif d'aide couvre plus de 75 % du territoire régional et a permis, grâce à une aide régionale de 35 M€, le financement de plus de 107 M€ d'actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

## En savoir plus ...

# Le fonctionnement du Contrat Régional de Bassin Versant

Cet outil, développé en 2005, concrétise l'affirmation de la politique régionale de soutien de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Le contrat régional de bassin versant est un outil financier d'intervention à l'échelle du bassin versant permettant de mettre en place un **programme d'actions coordonné et préparé** par la Commission Locale de l'Eau (CLE).

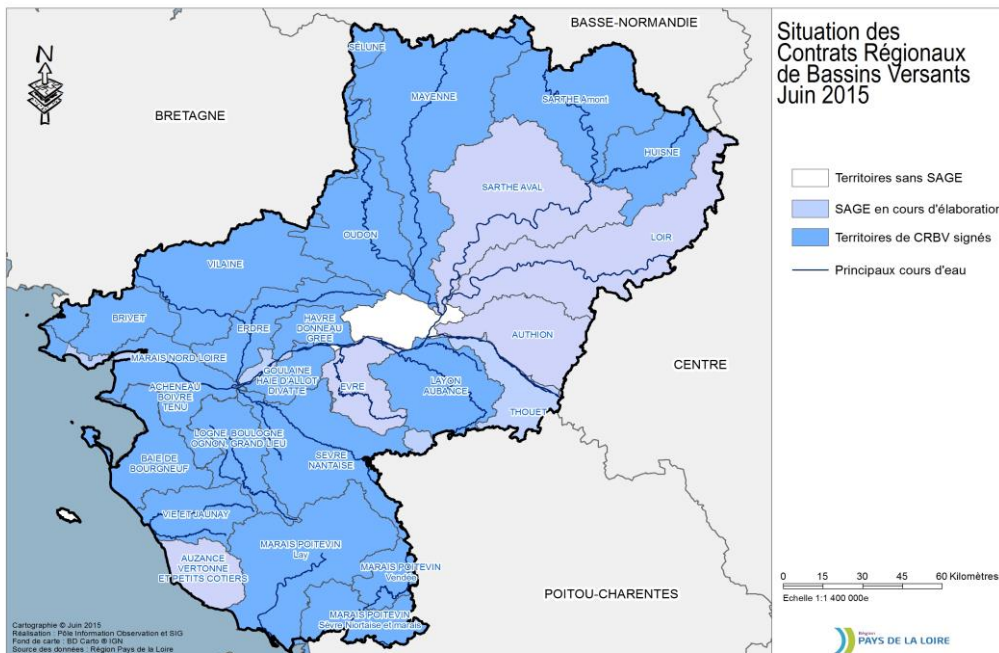
Ce contrat, en deux étapes, comporte :

- **une étude préalable synthétique des enjeux**, qui constitue la base d'échange entre la Région et les acteurs locaux.
- **un programme d'actions** de 3 ans qui doit permettre d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau.

Pour l'ensemble du programme, à l'exception des dépenses d'animation, **le taux d'intervention de la Région peut être porté jusqu'à 80 %, le taux moyen du contrat ne pouvant pas dépasser 40 %**. Un CRBV achevé peut donner lieu à un autre contrat.

Le bilan de la première génération de CRBV dressé en 2010 a mis en évidence que grâce à cet outil :

- de nombreux maîtres d'ouvrage (communes, intercommunalités, ...) se sont investis dans des opérations de restauration de la qualité de l'eau comme la limitation de l'usage des pesticides ou l'inventaire de leurs zones humides ;
- les syndicats de bassin ont pu réaliser de nombreuses opérations de restauration de cours d'eau (franchissement piscicole pour les migrateurs comme l'anguille, restauration d'habitats aquatiques, réduction du ruissellement et des inondations...);
- les structures « chef de file » aidées par la Région, ont acquis une légitimité sur leur bassin versant et sont apparues pour les acteurs locaux, comme un relais facilitateur avec les financeurs des contrats.



# Caractéristiques du Contrat Régional de Bassin Versant Vie et Jaunay

## Présentation du SAGE

Superficie : 788 km<sup>2</sup> (uniquement en Vendée)  
37 communes  
89 000 habitants

Président de la CLE : Jean Claude MERCERON

Structure porteuse du SAGE : Syndicat Mixte des marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay

## Motivation de la démarche et objectifs poursuivis

Dans un contexte de diversité de milieux et d'usages de l'eau et dans le cadre d'une analyse globale de la ressource destinée à l'alimentation en eau potable, la CLE devra définir des recommandations de gestion et d'aménagement nécessaires.

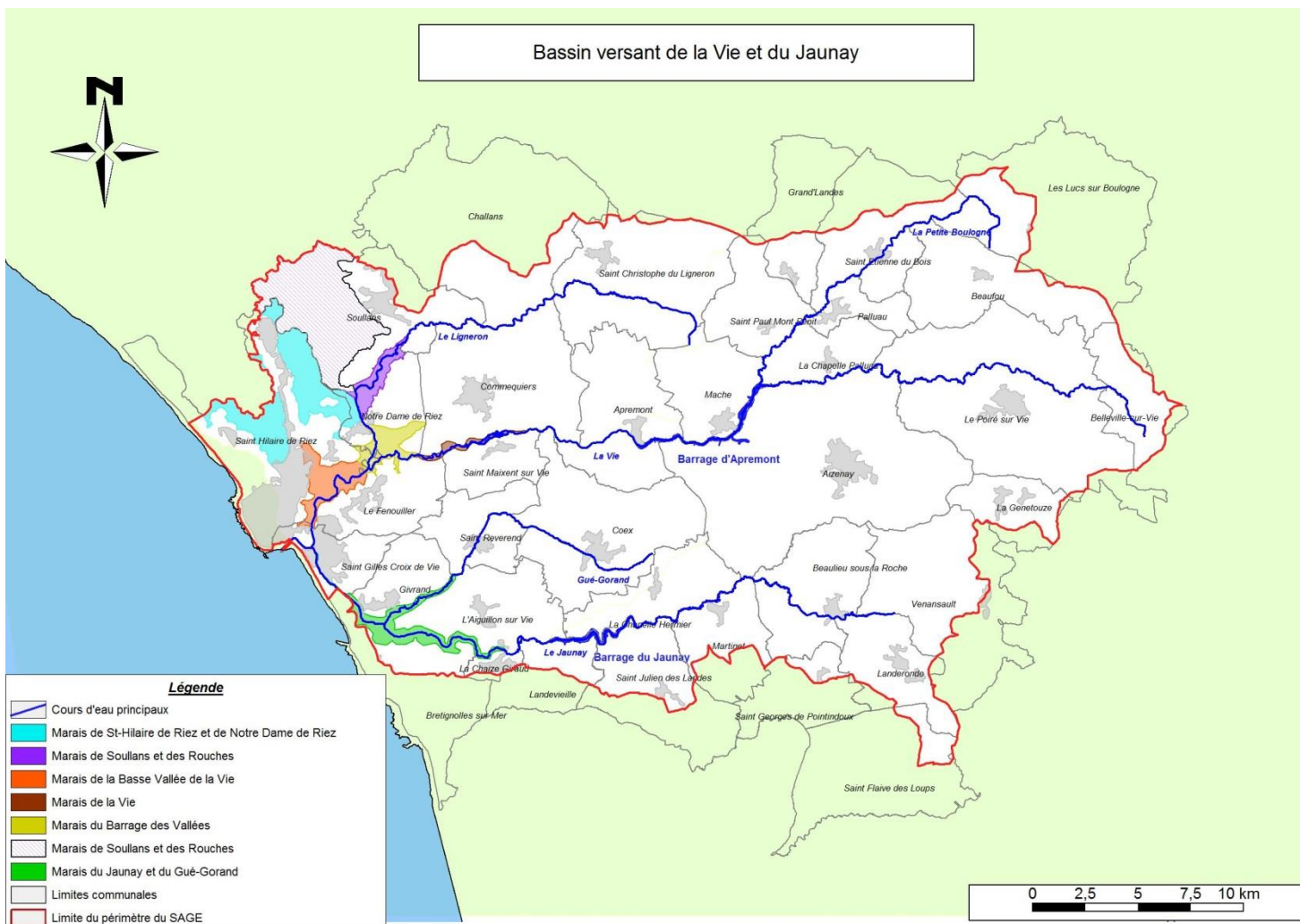
Le premier objectif du SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay est d'encourager les usagers locaux à ne plus être de simples consommateurs d'eau, mais devenir des ACTEURS DE L'EAU.

## Problème majeur

Deux problématiques principales ont été avancées par la CLE :

- La gestion quantitative de la ressource destinée à l'Alimentation en Eau Potable
- La gestion des marais et de la zone estuarienne.

## Annexe 1 : périmètre du CRBV



## Annexe 2 : tableau financier des actions

N°	Projets déposés	Porteur de projets	Coût prévisionnel	Financement CRBV	
1.1	Economiser la ressource en eau potable sur la commune de Saint Hilaire de Riez	Commune de Saint Hilaire de Riez	72 950 €	30%	21 885 €
1.2	Economiser la ressource en eau potable sur la commune de Fenouiller	Commune de Fenouiller	2 500 €	80%	2 000 €
1.3	Economiser la ressource en eau potable sur la commune de Beaulieu sous la Roche	Commune de Beaulieu sous la Roche	35 000 €	30%	10 500 €
1.4	Economiser la ressource en eau potable sur la commune de Martinet	Commune de Martinet	20 000 €	30%	6 000 €
1.5	Economiser la ressource en eau potable sur la commune de Saint Gilles croix de Vie	Commune de Saint Gilles croix de Vie	30 000 €	30%	9 000 €
1.6	Economiser la ressource en eau potable sur la commune de Saint Christophe du Ligneron	Commune de Saint Christophe du Ligneron	35 000 €	30%	10 500 €
1.7	Economiser la ressource en eau potable sur la commune de Landevieille	Commune de Landevieille	2 300 €	80%	1 840 €
2.1	Création ou restauration de haies	SIAEP Haute Vallée de la Vie SIAEP Vallée du Jaunay	62 500 €	30%	18 750 €
2.2	Création/restauration de mares et de zones tampons	SIAEP Haute Vallée de la Vie SIAEP Vallée du Jaunay	135 000 €	30%	40 500 €
2.3	Sensibilisation, formation et communication sur les zones tampons	SIAEP Haute Vallée de la Vie SIAEP Vallée du Jaunay	21 000 €	30%	6 300 €
2.4	Inventaires des mares et des haies	Commune de Beaulieu sous la Roche Commune de Martinet	10 000 €	55%	4 250 €
2.5	Plans de gestion durable des haies à l'échelle des exploitations agricoles	Syndicat Mixte des Marais - SAGE	50 000 €	80%	40 000 €
2.6	Sensibilisation et conseil sur la réduction de l'usage des pesticides pour les collectivités et les particuliers	SIAEP Haute Vallée de la Vie SIAEP Vallée du Jaunay	12 000 €	30%	3 600 €
2.7	Sensibilisation de la population à la réduction de l'utilisation des pesticides	Commune de Saint Gilles croix de Vie	5 000 €	30%	1 500 €
2.8	Acquisition de matériel de désherbage alternatif au désherbage chimique	Commune de Maché	4 500 €	45%	2 025 €
3.1	Travaux sur lit mineur	SIAEP Haute Vallée de la Vie SIAEP Vallée du Jaunay Syndicat Mixte des Marais Roche sur Yon Agglomération	1 260 418 €	6%	69 736 €
3.2	Travaux sur ouvrages hydrauliques	SIAEP Haute Vallée de la Vie SIAEP Vallée du Jaunay Syndicat Mixte des Marais Roche sur Yon Agglomération	154 800 €	19%	30 114 €
3.3	Travaux sur de petits ouvrages de franchissement	SIAEP Haute Vallée de la Vie SIAEP Vallée du Jaunay Syndicat Mixte des Marais Roche sur Yon Agglomération Conseil départemental de Vendée	769 748 €	36%	279 068 €
3.4	Travaux d'aménagement d'abreuvoirs	SIAEP Haute Vallée de la Vie SIAEP Vallée du Jaunay Syndicat Mixte des Marais Roche sur Yon Agglomération	168 360 €	30%	50 508 €
3.5	Travaux de plantations de berge	SIAEP Haute Vallée de la Vie SIAEP Vallée du Jaunay Syndicat Mixte des Marais	57 188 €	31%	18 014 €
3.6	Travaux sur berge	SIAEP Haute Vallée de la Vie SIAEP Vallée du Jaunay Syndicat Mixte des Marais Roche sur Yon Agglomération	140 273 €	30%	42 081 €
3.7	Travaux sur ripisylve	SIAEP Haute Vallée de la Vie SIAEP Vallée du Jaunay Syndicat Mixte des Marais	195 853 €	7%	14 094 €
3.8	Actions en marais	Syndicat Mixte des Marais	88 549 €	65%	57 311 €
3.9	Actions sur le lit majeur	Fédération de pêche de Vendée SIAEP Haute Vallée de la Vie	99 840 €	51%	50 952 €
3.10	Etudes/suivi/évaluation/communication	SIAEP Haute Vallée de la Vie SIAEP Vallée du Jaunay Syndicat Mixte des Marais	99 480 €	30%	29 844 €
3.11	Travaux sur lit mineur	Commune d'Aizenay	22 800 €	50%	11 400 €
3.12	Valorisation des zones humides	Commune de la Genétouze	7 500 €	30%	2 250 €
4.1	Animation sur l'eau auprès des scolaires	SIAEP Haute Vallée de la Vie SIAEP Vallée du Jaunay	91 000 €	30%	27 300 €
4.2	Réalisation de diagnostic agricoles dans le cadre de la mise en œuvre des MAEC	Syndicat Mixte des Marais	50 000 €	30%	15 000 €
4.3	Communication, sensibilisation des habitants et usagers et réalisation d'un guide du riverain	Syndicat Mixte des Marais	55 000 €	30%	16 500 €
4.4	Coordination CRBV et animation SAGE	Syndicat Mixte des Marais	240 000 €	40%	96 000 €
4.5	Suivi général de la qualité de l'eau et de la qualité biologique des cours d'eau	Syndicat Mixte des Marais	60 000 €	30%	18 000 €
	<b>Total CRBV</b>		<b>4 058 559 €</b>	<b>25%</b>	<b>1 006 822 €</b>